

## **Règlements officiels jeu-concours «Gagnez un voyage en Inde du Nord avec Boomers»**

(Le genre masculin est utilisé uniquement afin d'alléger le contenu)

Toute participation à ce jeu-concours est considérée comme une acceptation sans réserve et inconditionnelle au présent règlement. En cas de difficultés d'interprétation entre ce règlement et tout texte faisant référence à ce jeu-concours, seul le présent règlement sera considéré comme valable.

### **Admissibilité**

L'organisateur de ce jeu-concours est Boomers & Cie inc. dont le siège social est situé au 1980 rue Michelin Laval (Québec) H7L5C2 Canada, en collaboration avec les boutiques Marise et Voyages Intersky, organisent un jeu concours gratuit sans obligation d'achat **du 06/06/2024 à 00h00 au 30/08/2024 à 23h59.**

Les participants doivent résider au Canada et avoir impérativement dix-huit (18) ans à la date de leur participation au concours. La remise du prix sera convenue entre les parties lors d'un entretien téléphonique. Une pièce d'identité valide avec photo et confirmant la majorité du participant devra être présentée lors de la réclamation du prix. Toute omission, inexactitude apparaissant à la présentation de cette pièce d'identité pourra entraîner l'invalidation de la victoire du participant, Boomers & Cie désignant alors un nouveau gagnant conforme aux exigences du présent règlement.

Les personnes suivantes ne sont pas admissibles au concours : Employés de Boomers & Cie, les partenaires des boutiques Marise et de Voyages Intersky, employés de leurs agences de publicité ou de promotion, employés de leurs cessionnaires ainsi que de leurs fournisseurs de services d'impression/web ou des fournisseurs du prix; et les membres de la famille immédiate ou membres du foyer de l'une ou l'autre des personnes précitées ci-avant. Dans le présent règlement, «famille immédiate» désigne le conjoint, les enfants, les frères et les sœurs, les parents et leur conjoint.

### **Fonctionnement**

En remplissant le formulaire électronique à l'adresse **[magazineboomers.com/concours/](https://magazineboomers.com/concours/)** vous devenez automatiquement admissible au concours. Aucune obligation d'achat. Une seule participation par personne est autorisée sur la durée du jeu-concours. Le gagnant du concours sera déterminé par tirage au sort parmi toutes les inscriptions reçues **entre le 06/06/2024 à 00h00 et le 30/08/2024 à 23h59.** (Heure de Montréal). Seul le premier nom qui sera tiré au sort recevra le prix.

## **Description du prix**

Un prix unique comprenant un voyage en Inde en 2025, pour 2 personnes incluant:

### **Inde du Nord – Date de départ : 11 mars 2025**

14 jours | 12 nuits

Voyage d'une valeur de 7 374 \$ (deux personnes)

Visite : Delhi, Mandawa, Bikaner, Jaisalmer, Dechu, Jodhpur, Pushkar, Jaipur et Agra.

Le voyage inclut :

- La pension complète telle que mentionnée au programme.
- Les services d'un guide accompagnateur francophone pendant toute la durée du circuit.
- Les transferts, visites et excursions mentionnés au programme.
- Les droits d'entrée dans les sites et monuments selon le programme.
- Les taxes « ASI Monument Charge » selon le programme.
- La nouvelle taxe gouvernementale.
- Les vols internationaux ou intérieurs.

Les points forts du voyage :

- Balade en rickshaw à Old Delhi.
- Balade à dos de chameau à Dechu.
- Cérémonie d'opium à Dechu.
- Balade à dos d'éléphant/jeep à Jaipur.
- Souper avec une famille royale à Jaipur.
- Balade à dos de dromadaire à Suroth.
- Promenade dans le vieux village typique du Rajasthan à Suroth.
- Promenade dans le marché local (Haat Bazar) à Suroth.
- Démonstration de Kushti (lutte indienne) à Suroth.
- Visite d'une briqueterie.
- Spectacle de marionnettes.
- Cours de langue hindi par votre guide.
- Souper et cadeau d'au revoir le dernier jour à Delhi.

Ainsi que : En collaboration avec la collection Guylaine Tanguay des boutiques Marise.

1 bon cadeau d'une valeur 500\$ à dépenser dans les boutiques Marise.

Le séjour ne comprend pas: les activités et excursions facultatives, les achats personnels et toutes autres dépenses non expressément énoncées ici, les frais de passeport, visas ou autres certificats, le transfert du gagnant entre son domicile et l'aéroport, les frais d'excédent de bagages et tous frais additionnels demandés par la compagnie aérienne et en lien avec les vols et l'assurance voyage.

## **Valeur totale du prix**

La valeur totale du prix est de 7,874 \$ dollars canadiens incluant les taxes. Ce prix n'est pas échangeable, ni monnayable et ne pourra être combiné avec aucune autre promotion.

### **Responsabilités du gagnant et de son invité**

Il appartiendra au gagnant et à son invité de se rendre à l'aéroport de Montréal par leurs propres moyens. La non présentation du gagnant à l'enregistrement pour le vol dans les délais fixés par la compagnie aérienne entraînera la perte totale et sans indemnité de son gain.

Le gagnant et son invité doivent avoir un passeport et des assurances valides au moment du voyage, et être en règles sur les éventuelles conditions administratives et sanitaires (vaccination à jour) qu'exigerait l'Inde pour se rendre sur son territoire. Le gagnant et son invité partiront dans tous les cas à la même date du même aéroport sur le même vol.

**En particulier dans le cadre de la Covid19:** Il sera de la responsabilité du gagnant et de son invité de prendre connaissance des mesures à prendre en réaction à la COVID-19 au moment du voyage et de s'assurer qu'il respecte les conditions d'admission de l'Inde dans le cadre de l'utilisation du Prix et qu'il continuera de les respecter tout au long de l'utilisation de son prix.

Boomers & Cie et ses partenaires boutiques Marise et Voyages Intersky se dégagent de toute responsabilité en cas de non-embarquement pour cause de force majeure. Les frais liés au non-embarquement tels que les hôtels, restaurants, taxis, téléphones et journées de travail perdues sont à la charge du passager et ne peuvent faire l'objet d'une réclamation. En cas de non-embarquement pour cause de force majeure, Boomers & Cie et ses partenaires boutiques Marise et Voyages Intersky n'auront aucune obligation de fournir un prix de remplacement ou de payer quelque autre compensation que ce soit au voyageur en raison de ce non-embarquement ou de l'impossibilité de bénéficier pleinement du prix.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, le gagnant et son invité reconnaissent que Boomers & Cie et ses partenaires boutiques Marise et Voyages Intersky ne peuvent être tenus responsables des coûts et frais reliés à tout accident ou dégradation de l'état de santé du participant alors qu'il utilise le prix, incluant les frais d'hospitalisation ou de rapatriement dans le pays de son domicile.

### **Dates du concours et du tirage**

Le concours sera lancé le **jeudi 6 juin 2024 à 00h00** sur le site **magazineboomers.com/concours/** et se terminera le **vendredi 30 août 2024 à 23 h 59** (Heure de Montréal). Le tirage au sort parmi toutes les entrées reçues aura lieu le **jeudi 05 septembre 2024 à 15 h** (Heure de Montréal). Le gagnant sera avisé par courriel ou par l'entremise des médias sociaux. Il est essentiel de fournir une adresse courriel valide, l'absence de réponse au courriel l'avisant de sa victoire **dans un délai de 5 (cinq) jours** entraînera la perte de son gain, irrévocable et sans droit à indemnité.

L'annonce du nom du gagnant aura lieu le **vendredi 20 septembre 2024** sur le site web **magazineboomers.com** ainsi que sur les réseaux sociaux, et par tout moyen jugé pertinent par Boomers & Cie inc. Si le gagnant ne peut être joint durant les cinq jours suivant le tirage au sort,

ou si le gagnant ne se conforme pas aux règlements du concours, le prix ne sera pas attribué et un nouveau tirage au sort sera effectué.

**Le prix doit être accepté tel quel** et ne peut être ni transféré, cédé ni échangé contre de l'argent ou tout autre gain. En cas d'annulation, pour toute raison invoquée, le voyage ne pourra être reporté.

### **Utilisation des données personnelles des participants**

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par «Boomers & Cie inc. » pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution du lot.

Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que leurs données personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu fassent l'objet d'un traitement. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu-concours, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur participation en s'adressant par courrier à « Boomers & Cie inc. » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Le gagnant autorise « Boomers & Cie inc. » à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courrier à « Boomers & Cie inc. » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

En s'inscrivant à ce concours, chaque participant consent au présent règlement officiel du concours et les décisions de Boomers & Cie inc. qui seront finales, et non susceptibles de recours. Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement sa disqualification du concours.

### **Responsabilité**

Boomers & Cie et ses partenaires boutiques Marise et Voyages Intersky déclinent toute responsabilité relativement à l'impossibilité de connexion au réseau, à des transmissions informatiques non réussies, incomplètes, mutilées ou différées, à des défaillances du réseau Internet, à des problèmes d'ordre matériel ou logiciel ou à tout autre trouble technique, ou encore à toute défaillance de la communication ou circonstance affectant, perturbant ou altérant le concours d'une façon ou d'une autre, y compris, sans limitation aucune, la réception des inscriptions, l'admissibilité des participants au concours, la transmission de l'avis à la personne gagnante, sa réponse à cet avis, ou encore relativement à tout dommage occasionné à l'ordinateur du participant à la suite de sa participation au concours ou du téléchargement de l'information requise pour y participer.

Boomers & Cie et ses partenaires boutiques Marise et Voyages Intersky déclinent toute responsabilité relative aux gains des gagnants, quant au bon déroulement du voyage et du séjour du gagnant et de son invité, qui seront toujours sous leur propre responsabilité et dépendront de leurs propres assurances. Le gagnant dégage Boomers & Cie et ses partenaires boutiques Marise et Voyages Intersky contre toute réclamation, plainte, demande d'indemnité et assume intégralement et sans condition les risques inhérents à tout déplacement et séjour induit par sa victoire au présent concours. Le gagnant et les participants dans leur ensemble s'engagent à une obligation de confidentialité sur le déroulement du concours et sur tout différend qui pourrait les opposer pour tout motif à Boomers & Cie et ses partenaires boutiques Marise et Voyages Intersky.

### **Cas de force majeure**

Ceci inclut les situations où un prix ou une partie de celui-ci n'est plus disponible en raison de cas de force majeure. Aux fins des présentes, est considéré comme un cas de force majeure tout événement imprévisible et irrésistible échappant au contrôle de l'Organisateur ou d'un ou plusieurs fournisseurs de biens et services composant le prix ou une partie de celui-ci, incluant, sans s'y limiter, les événements suivants : une guerre (qu'elle soit déclarée ou non), une rébellion, une insurrection, une intervention par les forces armées militaires ou civiles, un acte du gouvernement ou une ordonnance d'un tribunal ou d'une autorité publique, les restrictions aux vols internationaux, une modification législative ou réglementaire, une émeute, un acte terroriste, une grève, un arrêt ou ralentissement de travail spontané, une panne des lignes de télécommunication ou d'électricité, une épidémie, une pandémie, ou un phénomène naturel.

Boomers & Cie inc. s'engage (sur une obligation de moyen) à protéger la confidentialité des renseignements personnels que vous partagez dans le cadre de ce concours. Les renseignements fournis ici ne pourront être vendus, loués ou fournis à des tierces parties pour fins de commerce sans votre consentement explicite.

Toute tentative d'inscription utilisant un moyen électronique, informatique ou autre contraire à l'esprit de ce concours (ex: piratage informatique, envoi massif de mails, etc.) sera automatiquement rejetée et pourrait être référée aux autorités judiciaires compétentes. Tout bulletin de participation automatisé sera repéré et rejeté.

Si les coordonnées d'un participant changent au cours de la période, le participant doit informer rapidement l'organisateur du changement. Une demande d'accès ou de modification de toute information fournie doit être faite par écrit et envoyée à l'organisateur.

### **Termes et Conditions Facebook©**

Ce concours n'est en aucune façon commandité ou administré par Facebook©. En participant, la personne accepte de déguer Facebook© de et contre toute réclamation, demande, responsabilité ou dommages découlant de sa participation ou liées à l'acceptation du prix (y compris, sans limitation, toute perte de biens ou des dommages).

**Annulation**

Boomers & Cie inc. se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler ou de suspendre le présent concours advenant le cas où un virus, un bogue ou tout autre facteur, échappant au contrôle raisonnable de Boomers & Cie inc. venait à altérer la sécurité ou la gestion adéquate du présent concours.

**Assujettissement**

Ce concours est assujetti aux lois québécoises et n'est pas en vigueur là où la loi l'interdit. Tout différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours peut être soumis mais seul Boomers & Cie inc. aura compétence pour décider de la réponse à y donner. Tout différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis uniquement aux fins d'une intervention amiable pour tenter de le régler, sans obligation de résultat de la part de Boomers & Cie inc.

Le règlement pourra être consulté sur le site suivant : [magazineboomers.com/concours/](https://magazineboomers.com/concours/)  
Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande.

© 2024 Boomers & Cie inc.